

*Mise en garde :

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 mars 2025 à 19 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Madame Maja Vodanovic, mairesse d'arrondissement
Madame Vicki Grondin, conseillère de ville
Madame Micheline Rouleau, conseillère d'arrondissement
Madame Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur André Hamel, directeur d'arrondissement
Monsieur Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur Younes Boukala, conseiller d'arrondissement

CA25 19 0030

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Michèle Flannery

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 3 mars 2025, avec la modification suivante :

- Le point 30.03 : Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'Arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada ». Autoriser l'augmentation de la dotation du budget de 2025 de l'Arrondissement de Lachine d'un montant additionnel de 5 000 \$ à la suite de l'encaissement de ce montant. Approuver le projet d'entente à cette fin.

A été modifié pour :

- 30.03 - Approuver l'ACCORD DE SUBVENTION – GC-2930 entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Parcs Canada afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada »

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA25 19 0031

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 février 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA25 19 0032

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 18 février 2025 dans le cadre du *Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs*

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 18 février 2025 dans le cadre du *Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03 1255815002

CA25 19 0033

Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et **CONCERT'ACTION LACHINE (CAL) et octroyer une contribution financière au montant de 120 000 \$ pour une démarche de concertation afin que l'ÉcoQuartier Lachine-Est soit bénéfique pour l'ensemble de l'arrondissement**

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et **CONCERT'ACTION LACHINE (CAL)**;

D'octroyer une contribution financière au montant de 120 000 \$ pour une démarche de concertation afin que l'ÉcoQuartier Lachine-Est soit bénéfique pour l'ensemble de l'arrondissement;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1256470004

CA25 19 0034

Octroyer une contribution financière à ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) au montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme travail de rue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2025

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Micheline Rouleau

D'octroyer une contribution financière au montant de 25 000 \$ à ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI) dans le cadre du Programme travail de rue conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1256179005

CA25 19 0035

Octroyer une contribution financière à L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC., au montant de 23 642,13 \$, taxes incluses, en raison des frais encourus pour les opérations de mise en service, d'hivernisation et d'entretien des quais pour la période de septembre 2023 à août 2024

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'octroyer une contribution financière à L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC., au montant de 23 642,13 \$, taxes incluses, en raison des frais encourus pour les opérations de mise en service, d'hivernisation et d'entretien des quais pour la période de septembre 2023 à août 2024;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1256179004

CA25 19 0036

Octroyer une contribution financière à divers organismes au montant total de 1 400 \$ taxes incluses, si applicables

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser l'octroi de contributions financières aux organismes désignés ci-dessous au montant total de 1 400 \$, taxes incluses, si applicables;

Organisme	Projet	Montant
Association Messinese de Montréal inc.	Publicité dans le programme des concerts des 24 et 25 mars 2025	500 \$
Jardins communautaires de Lachine	Entretien et réparation des jardins	900 \$
	Total	1 400 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1257464002

CA25 19 0037

Approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et PME MTL West-Island pour l'année 2025 et octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au financement des opérations régulières du Commissariat industriel de l'organisme

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et PME MTL West-Island pour l'année 2025;

D'octroyer une contribution financière au montant de 15 000 \$ à titre de quote-part de l'arrondissement au financement des opérations régulières du Commissariat industriel de l'organisme;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1257131001

CA25 19 0038

Renouveler, pour une période de douze (12) mois, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC. (CA22 19 0057), pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 33 314,96 \$, taxes incluses (Renouvellement : 28 969,53 \$ + Contingences : 4 345,43 \$), pour l'année 2025, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 22-19172 majorant ainsi le montant total du contrat de 92 237,38 \$ à 125 552,34 \$ taxes incluses

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

De renouveler, pour une période de douze (12) mois, le contrat octroyé à PÉGASE CONSTRUCTION INC., par la résolution CA22 19 0057, pour l'acquisition de services techniques pour les bassins aquatiques extérieurs de l'arrondissement de Lachine, au montant de 33 314,96 \$, taxes incluses, pour l'année 2025, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 22-19172 majorant ainsi le montant total du contrat de 92 237,38 \$ à 125 552,34 \$;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 28 969,53 \$, taxes incluses, pour le renouvellement du contrat, pour l'année 2025;

D'autoriser une dépense de 4 345,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.06 1256179007

CA25 19 0039

Reddition de comptes - Réception de la liste de mouvement du personnel pour la période du 22 janvier au 19 février 2025

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

De recevoir la liste de mouvement du personnel pour la période du 22 janvier au 19 février 2025, telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1251633001

CA25 19 0040

Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Michèle Flannery

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise des cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1257865002

CA25 19 0041

Approuver l'ACCORD DE SUBVENTION - GC-2930 entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et Parcs Canada afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Lachine, d'une subvention d'un montant total de 5 000 \$ dans le cadre du « Programme de subventions et de contributions de catégorie générale de Parcs Canada »

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine a soumis une demande d'aide financière relativement à une subvention à l'agence Parcs Canada dans le cadre du programme de subvention et de contributions de catégorie générale pour la mise en œuvre du projet intitulé « Célébration du 200^e anniversaire du Canal-de-Lachine »;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine conclure une entente/accord de subvention d'un montant de 5 000 \$ avec l'agence Parcs Canada pour la réalisation de ce projet;

Il est recommandé au conseil d'arrondissement de Lachine :

QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine approuve le projet d'entente/accord de subvention avec l'agence Parcs Canada dans le cadre du programme subvention et de contributions de catégorie générale pour la réalisation du projet de mise en œuvre du projet intitulé « Célébration du 200^e anniversaire du Canal-de-Lachine »;

QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine confirme que le projet d'entente/accord respecte le dispositif du décret numéro 1852-2024 pris par le gouvernement du Québec le 18 décembre 2024;

QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine confirme que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de

restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux et, le cas échéant, que cette entente/accord n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;

QUE la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine demande l'autorisation du gouvernement du Québec de conclure cette entente/accord;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution pour autoriser la conclusion de cette entente/accord soit transmise à la ministre des Affaires municipales, au plus tard trente jours après la date prévue pour la signature de l'entente;

QU'une copie de cette entente signée par toutes les parties soit transmise à la ministre des Affaires municipales, au plus tard trente jours après la date prévue à l'alinéa précédent;

QUE Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement, est autorisé à signer cet entente/accord;

D'imputer cette somme conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1256901002

CA25 19 0042

Approprier une somme de 59 305,86 \$ du surplus de l'arrondissement pour la réalisation des projets en régie du programme Prévention Montréal

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

De s'approprier une somme de 59 305,86 \$ du surplus de l'arrondissement pour la réalisation des projets en régie du programme Prévention Montréal;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1256179006

CA25 19 0043

Dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, chapitre 2) pour l'année 2024

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Michèle Flannery

ATTENDU QU'il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport sur l'exercice du pouvoir prévu par cet article, au plus tard le 1^{er} avril suivant la fin de l'année concernée, et ce conformément à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, chapitre 2);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est recommandé :

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'utilisation du pouvoir issu de l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, chapitre 2) pour l'année 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1256470003

CA25 19 0044

Accepter l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les activités de marquage sur la chaussée, et autorisation d'une dépense maximale totale de 356 926 \$, taxes non applicables, pour l'année 2025

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Vicki Grondin

D'accepter l'offre de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge les activités de marquage sur la chaussée, et autorisation d'une dépense maximale totale de 356 926 \$, taxes non applicables, pour l'année 2025;

D'autoriser une dépense maximale totale de 356 926 \$, taxes non applicables, pour l'année 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1257536002

CA25 19 0045

Entériner le rapport final pour le projet de sensibilisation à la vitesse dans le cadre du « Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2020-2021 »

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'entériner le rapport final pour le projet de sensibilisation à la vitesse dans le cadre du « Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière 2020-2021 ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.07 1257536001

CA25 19 0046

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la 25^e Avenue entre la rue Saint-Antoine et la 24^e Avenue, et la 18^e Avenue entre les rues Notre-Dame et Victoria, dans le cadre de la mise en Suvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction de la gestion des actifs

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Michèle Flannery

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la reconstruction des réseaux d'aqueduc et de voirie sur la 25^e Avenue entre la rue Saint-Antoine et la 24^e Avenue, et la 18^e Avenue entre les rues Notre-Dame et Victoria, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2025-2027 du Service de l'eau, de la Direction des réseaux d'eau.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.08 1257274001

CA25 19 0047

Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030)

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation de travaux de remplacement des entrées de service en plomb sur les terrains privés en vertu du *Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales* (20-030).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.09 1257274002

CA25 19 0048

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement - *Règlement numéro 2404-29 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* afin de régulariser les infractions concernant le remorquage des véhicules situés sur des terrains privés, de préciser les interdictions de stationner aux véhicules et camions ayant un PNBV de 4500 kg et plus et d'ajuster certaines autres dispositions connexes

Avis de motion est donné par la conseillère Michèle Flannery de l'inscription, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement de Lachine, du *Règlement numéro 2404-29 modifiant le Règlement numéro R-2404-15 portant sur la circulation* afin de régulariser les infractions concernant le remorquage des véhicules situés sur des terrains privés, de préciser les interdictions de stationner aux véhicules et camions ayant un PNBV de 4500 kg et plus et d'ajuster certaines autres dispositions connexes.

40.01 1257204002

CA25 19 0049

Adoption sans changement du second projet de règlement - *Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs*

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Michèle Flannery

D'adopter sans changement, le second projet de règlement - *Règlement numéro 2710-107 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre, dans la zone C-405, les studios de santé, les centres de conditionnement physique et les centres sportifs*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1259399001

CA25 19 0050

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de transformation des façades pour l'immeuble situé au 3905, rue Broadway et 275, 39^e Avenue

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 4 février 2025, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* relative au projet de transformation des façades pour l'immeuble situé au 3905, rue Broadway et 275, 39^e Avenue ayant pour effet de :

- Permettre l'interruption de la bande de verdure non adjacente à une rue afin d'aménager trois (3) cases de stationnement, et ce, bien que l'article 4.1.3.1c) i) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie qu'une bande de verdure non adjacente à une rue soit aménagée en continu le long de toute ligne de terrain non adjacente à une rue;
- Permettre, pour un bâtiment multifamilial, un ratio de stationnement de 0,6 case par logement, et ce, bien que l'article 4.14.4.16 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie, pour une habitation multifamiliale de moins de cinq (5) étages, un ratio de stationnement d'une virgule cinq (1,5) case par logement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1259399007

CA25 19 0051

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 4825, rue François-Cusson

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 18 novembre 2024 et du 4 février 2025, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* relative au projet d'agrandissement, pour l'immeuble situé au 4825, rue François-Cusson ayant pour effet de :

- Permettre l'interruption de la bande de verdure afin d'aménager deux (2) cases de stationnement, et ce, bien que l'article 4.1.3.1b) i) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie qu'une bande de verdure adjacente à une rue soit aménagée en continu sauf à l'emplacement d'une entrée charretière et une allée de circulation lui donnant accès;
- Permettre que l'aire de stationnement ne comporte pas une bande gazonnée, et ce, bien que l'article 4.14.5g) i) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie qu'une bande gazonnée de 1,0 mètre soit aménagée sur tout le périmètre de l'aire de stationnement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1259399009

CA25 19 0052

Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 665, 32^e Avenue

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Michèle Flannery

D'autoriser, selon les documents soumis en date du 6 et 17 décembre 2024 ainsi que du 3 février 2025, la demande de dérogation mineure au *Règlement numéro 2710 sur le zonage* relative à un projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 665, 32^e Avenue, ayant pour effet de :

- Permettre, pour un bâtiment de type commercial, un maximum de cinq (5) accès au terrain, et ce, bien que l'article 4.14.3b) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie, pour le type d'usage principal commercial, un nombre d'accès maximal de deux (2);
- Permettre que la distance minimale entre deux (2) accès soit inférieure à 6 mètres, et ce, bien que l'article 4.14.3b), 2^e paragraphe du 3^e alinéa du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie une distance minimale de 6,0 mètres entre deux (2) accès;
- Permettre l'interruption de la bande de verdure non adjacente à une rue afin d'aménager des cases de stationnement, et ce, bien que l'article 4.1.3.1c) i) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie qu'une bande de verdure non adjacente à une rue soit aménagée en continu le long de toutes lignes de terrain non adjacentes à une rue;
- Permettre, pour un restaurant et établissement pour boire et manger, un ratio de stationnement de 0,65 case par quatre (4) sièges, et ce, bien que l'article 4.14.4.23 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie, pour un restaurant ou autres établissements pour boire et manger, un ratio de stationnement d'une (1) case par quatre (4) sièges;
- Permettre l'implantation de deux (2) enseignes directionnelles et de deux (2) enseignes menu et information pour le service au volant sur un autre terrain que celui que l'usage auquel elle se réfère, et ce, bien que l'article 4.16.2.5d) du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie qu'une enseigne doit être implantée sur le même terrain que l'usage auquel elle se réfère;
- Permettre de peindre la brique ou la pierre sur les murs extérieurs d'un bâtiment, et ce, bien que l'article 4.23.4.1 du *Règlement numéro 2710 sur le zonage* prévoie qu'il est interdit de peindre la brique ou la pierre sur les murs extérieurs d'un bâtiment.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1259399010

CA25 19 0053

Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 30 000 \$ - Lot portant le numéro 1 552 364 du cadastre du Québec situé au 3905, avenue Broadway et 275, 39^e avenue

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'accepter la somme de 30 000 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire du lot portant le numéro 1 552 364 du cadastre du Québec, situé au 3905, rue Broadway et 275, 39^e Avenue, doit verser à la Ville conformément à l'article 5 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1256470001

CA25 19 0054

Opération cadastrale - Contribution pour fins de parc de 70 278,19 \$ - Lots portant les numéros 1 704 127 et 1 704 129 du cadastre du Québec (coin du chemin de la Côte-de-Liesse et de la 52^e Avenue)

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'accepter la somme de 70 278,19 \$ à titre de contribution pour fins de parc, que le propriétaire des lots portant les numéros 1 704 127 et 1 704 129 du cadastre du Québec, situés au coin du chemin de la Côte-de-Liesse et de la 52^e Avenue (10 800, ch. de la Côte-de-Liesse), doit verser à la Ville conformément à l'article 3 du *Règlement relatif à la cession d'un terrain ou au versement d'une somme aux fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels ou destinés à un centre de service scolaire, sur le territoire de la Ville de Montréal* (17-055), équivalente à 10 % de la valeur du site;

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.06 1256470002

CA25 19 0055

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades pour l'immeuble situé au 2300, 54^e Avenue

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 18 décembre 2024, accompagnant une demande de permis de transformation pour l'immeuble situé au 2300, 54^e Avenue, avec la condition suivante :

- Le revêtement d'aluminium proposé doit être sans relief.

D'accorder le permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.07 1259399005

CA25 19 0056

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades pour l'immeuble situé au 3905, rue Broadway et 275, 39^e Avenue

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 4 février 2025, accompagnant une demande de permis de transformation de l'immeuble situé au 3905, rue Broadway et 275, 39^e Avenue, à la condition suivante :

- Opter pour l'option 2 et que les garde-corps, soffites et fascias de l'ensemble proposé soit de couleur noire et que les marches en fibre de verre soient de couleur grise.

D'accorder le permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.08 1259399006

CA25 19 0057

Approbation de plans (PIIA) - Projet d'agrandissement pour l'immeuble situé au 4825, rue François-Cusson

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Micheline Rouleau

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-11), les documents soumis en date du 18 novembre 2024 et du 4 février 2025, accompagnant une demande de permis d'agrandissement de l'immeuble situé au 4825, rue François-Cusson;

D'accorder le permis d'agrandissement demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet, tel qu'approuvé, soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.09 1259399008

CA25 19 0058

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des façades de l'immeuble situé au 665, 32^e Avenue

Il est proposé par Vicki Grondin

appuyé par Michèle Flannery

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural* (R-2561-11), les documents soumis en date 6 et 17 décembre 2024 et 3 février 2025 accompagnant une demande de permis de transformation des façades de l'immeuble sis au 665, 32^e Avenue, avec la condition suivante :

- Diviser le stationnement arrière par des bacs de plantation permanents.

D'accorder le permis de transformation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.10 1249399028

CA25 19 0059

Désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2025

Il est proposé par Michèle Flannery

appuyé par Vicki Grondin

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

51.01 1255815001

Période de questions des membres du conseil

Début : 19h37

Fin : 19h49

ÉLU(E)S	INTERVENTIONS
Vicki Grondin	- Début du mois du Ramadan - Journée internationale des droits des femmes (8 mars)
Micheline Rouleau	- Situation de stress concernant la situation aux E.U. (demander de l’aide) - Déneigement avant le printemps des puisards
Michele Flannery	- Fête de la Saint-Patrick le 16 mars prochain - 3 ^e édition du budget participatif
Maja Vodanovic	- Tempêtes de la dernière semaine et déneigement.

70.01

Période de questions du public

Début : 19h50

Fin : 20h20

CITOYENS	QUESTIONS
Jean Despatie	- Rues Desrosiers et Windsor (trous)
M. Jean Tremblay	- Borne fontaine enneigée sur la rue Victoria - Trous sur la 1 ^{ère} Avenue et Provost
Mme Helen Tsaklos Nicolas Rivest Eric Blain Matt Mme Coralie Grenier Alexandra	- Jardin Victoria
Robert Beauchemin Question en ligne	- Bernaches du Canada dans les parcs de Lachine

70.02

CA25 19 0060

Période de questions du public - prolongation

Attendu que le Règlement sur la procédure d'assemblée et la régie interne du conseil et de ses commissions (RCA01-19001) prévoit que la période de questions du public est d'une durée de trente (30) minutes;

Attendu qu'à 20h20, il reste des personnes qui n'ont pas encore été entendues;

Attendu que les conseillers souhaitent entendre le plus possible de personnes inscrites.

Il est proposé par Micheline Rouleau

appuyé par Vicki Grondin

De prolonger la période de questions du public jusqu'au traitement de toutes les questions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

70.03

Et la séance est levée. : 20h58

Maja Vodanovic
Mairesse d'arrondissement

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

Les résolutions passées et adoptées à cette séance sont approuvées par la mairesse de l'arrondissement.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} avril 2025.